

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 6 mars 2020

N° : 1775

Avancements de grades

Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphat (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Christian Mounier (CD 84), Jean-François Luc (CR)

Excusés : Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD83), Jean-Guy Di Giorgio (CD83), Laure Comte-Berger (CD84), Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR)

Participaient également : Michel Bourrely (CD13), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Philippe Vitel(CR), Pascale Mazzocchi (Paierie), Eric Hansen (OFB), Guy Parrat, Sylvie Gaillard (CESER), Yves Le Trionnaire (ADEME), Annick Mièvre, Philippe Pierron (AdE), Paul Burro (NCA), Géraldine Biau (DREAL), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas (ARPE-ARB), Aurélie Ruffinati, Thomas Fourest (représentants du personnel ARPE-ARB)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 5

- Considérant** L'évolution des carrières du personnel de l'ARPE-ARB ;
- Considérant** Que des agents ont acquis l'ancienneté nécessaire pour pouvoir accéder à un grade supérieur de leur cadre d'emploi ;
- Considérant** Que compte-tenu de l'appréciation tenant à leur manière de servir, ces agents ont été inscrits sur le tableau d'avancement pour l'année 2020 ;
- Considérant** La validation de la Commission Administrative Paritaire et la volonté de l'ARPE de nommer les agents dont les fonctions exercées sont en adéquation avec les nouveaux grades afin de ne pas bloquer l'évolution de leur carrière ;
- Vu** L'avis de la commission administrative paritaire du 9 décembre 2019 ;
- Oùï** L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser l'avancement de grade de quatre agents de catégorie A, à savoir quatre ingénieurs promus au grade d'ingénieur principal,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs (quatre postes d'ingénieur en ingénieur principal),
- d'ouvrir au budget 2020, chapitre 012, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Marseille, le 6 mars 2020



Pour copie conforme,

La Présidente,
Mireille BENEDETTI